



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2014

DELIBERATION N° 2014/ 7/174 : PEPINIERE D'ENTREPRISES - RAPPORT D'ACTIVITE 2013

L'an deux mille quatorze, le mercredi 30 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2014 .

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Roger CATUSSE.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA, Jean-Louis IBRES, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confié à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploité en régie dotée de l'autonomie financière.

...« La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1. le rapport, mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;
2. les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 ;
3. un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
4. le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. »...

Cette commission doit examiner, le rapport 2013 concernant la régie Pépinière d'entreprises. C'est par délibération du 26 juin 2008 que vous avez décidé de créer une régie à l'autonomie financière pour assurer la gestion et le fonctionnement de la Pépinière d'entreprises à compter du 1er juillet 2008.

La pépinière d'entreprises a pour objectif de :

- ✓ faciliter le démarrage d'activité de nouvelles entreprises, donner les meilleures chances de réussite, favoriser la création d'emplois,
- ✓ mettre à disposition des créateurs une structure d'accueil (6 ateliers et 6 bureaux), d'un pôle de services (assistance technique et de gestion...).

En 2013, 11 entreprises ont été hébergées par la Pépinières représentant 67 emplois dont 33 ETP.

La Pépinière bénéficie d'une subvention annuelle de la Région d'un montant de 16 800 € visant à l'amélioration de son fonctionnement et selon les modalités fixées par le règlement des aides de la Région.

Le résultat du compte administratif 2013 pour le budget annexe Pépinière d'entreprises est de :

- ✓ Section de fonctionnement : 79 044,59 €
- ✓ Section d'investissement : 98 356,06 €

De nombreuses actions de communication/animation ont été conduites afin de renforcer les liens entre créateurs. Plusieurs « petits déjeuners » et déjeuners informels ont été organisés afin de renforcer les liens entre les résidents.

La pépinière d'entreprises a été présente sur de nombreux salons.

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juillet 2014, je vous propose,

- ↳ de PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 20123 présenté par la régie Pépinière d'entreprises, tel qu'annexé par la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ de PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 20123 présenté par la régie Pépinière d'entreprises, tel qu'annexé par la présente délibération.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **0 1 AOUT 2014**

De sa publication le : **0 1 AOUT 2014**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES